



NM/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	08.12.2025	D1834	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	CO-FINANCEMENT POSTE CHEF DE PROJET MOBILISATION DES LOGEMENTS VACANTS SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION N° 21432 du 10/12/2024 DEMANDE DE SUBVENTION FNADT PREFECTURE DE REGION
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'envoi à la Sous-Préfecture	08 DECEMBRE 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	08 DECEMBRE 2025

En avril 2024, la Région et la Préfecture de Région ont lancé une expérimentation visant à accélérer la remise sur le marché des logements vacants sur 8 EPCI normands, dont Flers Agglo.

Ayant répondu favorablement à cette démarche, Flers Agglo a recruté pour un an, à compter du 02/12/2024, un chef de projet « mobilisation des logements vacants ».

Le Préfet de Région avait souhaité octroyer, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), une subvention destinée à financer les postes de « chef de projet mobilisation des logements vacants » au sein des EPCI pour une durée d'un an, avec un taux d'intervention maximum de 75 %, plafonné à 40.000 € pour un poste dédié à 100 % à la remise sur le marché des logements vacants, ainsi qu'un forfait d'aides de 1.500 €.

Par décision n° D1375 du 30 juillet 2024, le Président de Flers Agglo a décidé de signer la convention de co-financement et sollicité la subvention du FNADT.

Par courrier en date du 24 juillet 2025, le Préfet de Région informe Flers Agglo qu'il décide de prolonger d'une année supplémentaire le soutien financier de l'État, au titre du FNADT, pour le financement du poste de chef de projet « logements vacants ». L'État cofinancera ainsi à hauteur de 50 % du salaire brut annuel du chef de projet, jusqu'à 30.000€, et renouvelle l'aide à la communication via un forfait de 1.500 €, pour mener les actions de terrain et se rapprocher des propriétaires.

Flers Agglo a décidé de poursuivre son engagement au sein de l'expérimentation régionale « mobilisation des logements vacants » et à renouveler le contrat d'une année supplémentaire du chef de projet à compter du 02/12/2025.

Le Président :

- 1 – DECIDE** de signer la convention de co-financement ci-annexée avec le Préfet de Région.
- 2 - SOLLICITE** le financement du poste de chef de projet « mobilisation des logements vacants » et des frais de communication liés, auprès de l'État via le FNADT dans les conditions décrites ci-dessus.

Le Président

Yves GOASDOUE